

5432

Crussens.

2 dessins: } 4180.
 } 4181.

Inconnu: Decor architectural de
l'autel d. Afflighem 4182

vu EDW

Brux., 8. XI. 20

Monsieur le Conseiller,

Suite à vot. Honor. de Fiscali, j'ai
l'honneur de vous informer que je suis
disposé à vous faire un différence notable
sur le prix demandé pour le deuxième Pro-
jet et pour le dessin architectural du
notable Palais d'Alfinghen.

Comme vous le dites bien, Bruxelles
est un maître Bruxellois peu commun
et vous conviendrez que le prix de f 200
pour le deux est particulièrement avantageux.

Je voudrais bien faire voir de l'aut.
feuille, seulement l'Etat est bien loin
d'entretenir des monuments de générosité.

Elle protège d'ailleurs un intérêt d'humanité.

Ce papier à lettre est vendu au bénéfice de l'Œuvre

ASILES DES INVALIDES BELGES

Rue de la Croix-de-Pierre, 27, St-Gilles-Bruxelles

documentaire, qui vaut bien un sof
que j'aurais pu avoir en demandant.

J'espère donc avoir facilité, par
un aménage, l'acquisition du 3 pires
en question au prix de £ 250.

Croyez, je vous prie, Monsieur le
Conservateur, à l'assurance de ma
parfaite considération

Dauter

110, Rue du Prince Royal

DESSINS OFFERTS EN VENTE PAR M. CAULLET.

- I. Il serait intéressant pour le Musée de retenir le dessin du décor architectural du tableau d'Autel d'Afflighem puisque nous possédons la grande composition de Rubens. On en demande 175 francs; on pourrait offrir ~~175~~ **50** fr.
- II. Je suis également d'avis d'acquérir les 2 dessins de Craussens. Peu d'oeuvres de cet artiste flamand du XVII^e siècle sont connues. M^r Caullet le dit seulement représenté à l'Albertina de Vienne. Il ignore que nous avons un très beau dessin de lui dans notre collection De Grez. Ce dessin comme celui de Vienne est marqué Bruxelles. Il s'agit donc vraisemblablement d'un artiste du milieu bruxellois et à ce titre nous pouvons nous y intéresser plus particulièrement. Le prix demandé (fr. 750.) est tout à fait exagéré et le prix que nous pourrions en offrir ne sera sans doute pas accepté par le propriétaire.

Mireur en 1736	paysage plume	fr. 49.--
id	1797 4 paysages mine de plomb	fr. 16.80
id	1865 paysage plume sur velin	fr. 3.50

Donier 5432

Bruxelles, le 5 novembre 1920.

Monsieur Caullet,

En sa séance de lundi, la Commission directrice et administrative a examiné les dessins que vous lui avez soumis. Elle a écarté la plupart d'entre eux, comme n'intéressant en rien les collections du Musée. Seuls, les deux dessins de Crussens ont retenu son attention, encore que nous possédions dans la collection De Grez une page plus caractéristique de cet artiste bruxellois peu connu. La Commission serait donc disposée à acquérir ces 2 dessins et se charge de vous en offrir 150 francs, en y joignant le décor architectural d'Afflighem, celui-ci étant invendable à un amateur; il ne présente au reste pour nous qu'un intérêt assez relatif, étant d'un siècle et davantage postérieur au tableau qu'il a encadré.

J'espère que vous accepterez cette proposition et vous prie de croire, Monsieur Caullet, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

M. Gustave Caullet,
110 rue du Prince-Royal,
BRUXELLES.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par l'administration du Musée
Royal des Beaux-Arts la somme de cent cinquante frs pour cession de
3 dessins (au prix global de 250 frs)

Crusens Paysage avec personnages

Crusens Paysage avec personnages

Anonyme Projet d'autel pour l'Abbaye d'Afflighem.

Bruxelles le 25 décembre 1920

Paullet

Approuvé:
Le Conservateur en chef.

P. Perren - Sevaery

Bruxelles, le 8 décembre 1920.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la section d'art
ancien de la Commission directrice a émis un avis favorable à l'
acquisition, au prix global de 150 francs, de deux dessins de A.
Crussens et d'un dessin du décor architectural de l'autel d'affli-
ghem, présentés par Mr G. Caullet, à Bruxelles.

Je vous prie, Monsieur, ^{à minute} de vouloir bien approuver cet
achat.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

3 rue Beyaert.

BRUXELLES.

Bruxelles, le 8 décembre 1920.

Monsieur, ~~bowé~~ ~~mignon~~ ~~du~~ ~~iii~~

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition des trois dessins (Samsen et Dalila, Etude de Vieillard et Saint Dominique) qui font l'objet de votre lettre du 14 novembre dernier.

Ces dessins, que nous tenons à votre disposition, peuvent être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente (de 9 1/2 H. à midi et de 2 1/2 H. à 4 H.)

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur CAULLET,
110 rue du Prince Royal,
BRUXELLES.

Je trouve les dessins signés A. Crussens insigni-
ficients. Nous avons un dessin signé de cet artiste
dans la collection de grez - Ceux-ci n'y ajoutent rien,
me semble-t-il, au point de vue de la connaissance
de son oeuvre.

Quant au décor d'affligem, il ne présente à mes
yeux qu'un intérêt très relatif, étant d'un siècle et
davantage postérieur au tableau qu'il a encadré,
paraît-il.

Il n'y a donc pas lieu de donner suite à cette
offre.

E. Verlant

Tout en me ralliant pour le fond aux
considérations émises par M. Verlant, j'estime qu'il
faut être assez large ~~par~~ en ce qui concerne
la collection de dessins dès qu'il s'agit d'oeuvres
flamandes, même quand leur intérêt est d'ordre
documentaire: je voterai donc l'achat à
un prix minimum par exemple cent cinquante
francs environ.

Paulin D. Loo

G. Caullot
110 Rue du Prince Royal

SW

Monsieur Caullot,

Nous avons bien reçu la somme
dépensée par nous au Musée, avec indication
de leur prix. Ils seront soumis à la
Commission lors de sa ~~prochaine~~ **prochaine** séance;
je dois vous prévenir que celle-ci n'aura
pas lieu avant un certain temps. M.
Fierens, Germet est absent jusqu'vers le 10;
aucun point important ne figure à l'ordre
du jour. — Nous informerons de la décision
prise.

Recevez, Monsieur Caullot, l'assurance
de nos sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint

Je reconnais, avoir reçu de l'administration du Musée la somme de
cent cinquante frs pour cession de 3 dessins

Bruxelles le 30 décembre 1920

C. Pauillet

Bruxelles, le 12 novembre 1920.

Monsieur Caullet,

Je regrette de devoir m'en tenir au chiffre global de 150 francs fixé par la Commission en sa dernière séance pour l'achat des 3 dessins en question. Je ne doute pas que, de votre côté, vous ratifierez cette décision, en faveur d'une entrée en rapport avec le Musée de Bruxelles, au chapitre des acquisitions.

Croyez, Monsieur Caullet, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur G. Caullet,
110 rue du Prince Royal,
BRUXELLES.

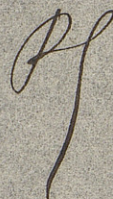
31 décembre 1920

Urgent.

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 23 Xbre dr n° 761
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire li-
quider au profit de M. Gaultet le montant de la décl-
ARATION ci-jointe en double exemplaire du chef de ces-
sion de trois dessins au prix global de 150 frs.

Le Conservateur en chef.



A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts, Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 761.

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXÉ

Bruxelles, le 23 décembre 1920

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 8 décembre courant,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise l'acqui-
sition de deux dessins de A. CRUSSENS et d'un dessin du décor
architectural de l'Autel d'Afflighem, offerts en vente au Mu-
sée, par Monsieur G. CAULLET, au prix global de 150 Francs.

Le MINISTRE,

J. Estu

A Monsieur le Conservateur en Chef

du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique,

à BRUXELLES.